

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE RÉALISATION DE LA ZAC ÉCOQUARTIER DE LA GARE DE COMPIÈGNE SUR LES COMMUNES DE COMPIÈGNE ET MARGNY-LES-COMPIÈGNE

Par arrêté préfectoral, la préfète de l'Oise a prescrit une participation du public par voie électronique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par l'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC) en application des dispositions prévues par le Code de l'environnement.

Le projet de l'ARC porte sur la réalisation d'une zone d'aménagement concertée (ZAC) dite « Écoquartier de la Gare » sur les communes de Compiègne et Margny-lès-Compiègne.

La participation du public par voie électronique aura lieu du
jeudi 27 juin 2024 au samedi 27 juillet 2024 inclus.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale est consultable et téléchargeable sur le site internet de l'État dans l'Oise : https://www.oise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/L-eau-et-les-milieux-aquatiques/Reglementation-et-procedures/Decisions-administratives/Consultation-du-public/Consultation-en-cours/PPVE_ZAC-Eco-quartier-gare-de-Compiegne-Margny-les-Compiegne

Pendant toute la durée de la participation du public par voie électronique, le public pourra consigner ses observations et ses propositions par voie électronique à l'adresse mail : uosa.dile.sppe.driat-if@developpement-durable.gouv.fr, en précisant dans l'objet du courriel « PPVE ZAC Écoquartier Gare Compiègne ».

Les observations et propositions qui ne seraient pas transmises par voie électronique ou adressées après le 27 juillet 2024 ne seront pas prises en compte.

Les observations faites par voie électronique seront consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise au plus tard à la date de décision :

https://www.oise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/L-eau-et-les-milieux-aquatiques/Reglementation-et-procedures/Decisions-administratives/Consultation-du-public/Consultation-en-cours/PPVE_ZAC-Eco-quartier-gare-de-Compiegne-Margny-les-Compiegne

Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de Mme Lorentz, Cheffe de projet à l'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC), par courrier électronique marie.lorentz@agglo-compiegne.fr ou par téléphone au 03 44 40 76 40.